

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 25 MAI 2020
PROCES-VERBAL NO 30

Page 225

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 04 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents, après les annulations, pour cause de pandémie des séances de conseil communal des 16 mars et 27 avril. Il salue également la presse, M. Massimo Greco pour La Région ainsi que le public et les remercie pour l'intérêt qu'ils portent à nos débats. Il adresse un salut particulier à Madame Mettraux, nouvelle Présidente de l'ADNV et Mme Juniat, Cheffe de projet. Elles interviendront au cours de la soirée. Il remercie le personnel communal pour la mise en place des locaux dans la configuration particulière que nous connaissons ce soir.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votants : 42

Excusés : Madame Mercier Cornelia
Messieurs Bornet Gaël, Burri Iwan, Messerli Louis, Raselli Jonathan

Absent : Monsieur Porchet Christophe

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président soumet au vote la modification suivante de l'ordre du jour. Ajout d'un point :

f. Election d'un suppléant à la commission de gestion

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 27 janvier 2020

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020 est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Votations fédérales : le 9 février 2020, les deux bureaux ont procédé au dépouillement. Les opérations se sont déroulées sans soucis et se sont terminées à 12h20. La journée de votation du 17 mai a été annulée par le Conseil Fédéral.

Séance des nouveaux habitants : le lundi 2 mars 2020, la municipalité incorpore, le président, la majorité des sociétés locales et institutions de notre village se sont mis en quatre pour recevoir, comme le veut la tradition, les nouveaux habitants arrivés dans la commune en 2019. 247 invitations ont été envoyées, hélas seules 36 personnes y ont répondu favorablement. Selon les échos reçus le soir même, les présents ont particulièrement apprécié la formule mise en place par notre exécutif, privilégiant avant tout les contacts avec les groupements présents.

Procès-verbaux des séances de conseil communal : la municipalité a approché le bureau, en début d'année, avec la demande de mettre les PV des séances de conseil communal sur le site internet de la commune. Votre bureau, dans sa séance du 3 mars dernier, a approuvé ce mode de faire et a validé cette demande. Ceci rétroactivement depuis le début de l'année 2019. Le président remercie le conseil d'en prendre note.

Directives liées à la réunion des groupes politiques : après le Grand Conseil et afin de permettre une reprise normale des activités des parlements communaux, le Conseil d'Etat a édicté, le 15 mai dernier,

une nouvelle directive permettant aux groupes politiques ainsi qu'aux commissions de se réunir. Afin de ne pas rallonger les discussions de ce soir, le bureau fera suivre cette dernière aux responsables des formations.

La pandémie, le confinement et ses conséquences : Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous venons tous et toutes de traverser, pour le moins, une période insolite et compliquée. Ceci dans notre pays mais également sur toute la planète et, bien évidemment, notre commune n'a pas été épargnée quand bien même nous n'avons, à ma connaissance, pas de cas de décès dû à cette cause à déplorer. Cependant, à tous ceux et celles qui ont été touchés ou affectés de près par les conséquences de cette pandémie, j'adresse une pensée émue de soutien solidaire de la part de notre conseil. Permettez-moi enfin quelques félicitations et remerciements à notre exécutif, syndic en tête, municipalité, mais également à notre administration communale pour la gestion de cette crise aussi inattendue que particulière. Le travail d'appréciation, de conduite et de communication a été mené avec courage, discernement et détermination, ceci en assurant le soutien des autorités aux initiatives solidaires et dans l'esprit de garantir la sécurité et l'approvisionnement de notre population, en particulier des plus faibles. Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs, nous également, comme vous l'écriviez dans votre dernier billet, nous sommes fiers de nos autorités et vous adressons notre gratitude et notre reconnaissance.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Secrétariat du conseil communal : lecture de la lettre de démission au 30.06.2021, de notre secrétaire Nicole Bachmann. Le bureau a pris acte de cette démission et en a informé les groupes politiques. Dans un premier temps, les postulations sont ouvertes à l'interne des groupes. Si aucun intérêt n'est manifesté d'ici à fin juin, une annonce sera publiée dans le Tapa-Sabllia, voir dans La Région.

Démission du conseil communal : le président donne lecture de la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Jean-Pierre Chapuisod.

Projet de résolution de soutien « Pour une reprise totale de la facture sociale par le canton » : lecture de la résolution proposée par le conseil communal de Crans. Les documents seront transmis aux responsables des groupes politiques. La discussion sera reprise lors du prochain conseil.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

STEP : la réception du matériel nécessaire à la réparation sur la vis 1 a pris du retard en raison de la pandémie. Nous planifions ces travaux pour début juin, durant une période sèche.

Eclairage public : le quartier de Priales est en test d'abaissement continu. N'avons eu aucune remarque à ce jour, les habitants semblent satisfaits. Nous avons fait un test d'extinction totale à la Rue des Rosiers, nous avons reçu un ou deux téléphones au bureau communal, mais pas de courrier. Le test se poursuit jusqu'au 21 juin. Projection d'une vue nocturne du village et commentaires.

STAP des Moulins : nous recevrons le décompte final à fin juin. Nous sommes bien en dessous des devis, cela nous permettra de remettre en état la place.

Compteurs d'eau : nous sommes arrivés au bout des installations. Soyez attentifs au fait que les compteurs sont extrêmement sensibles, la moindre fuite d'eau, goutte à goutte, peut signifier un volume important sur une année.

Perséides, édition 2020 : comme en 2019, notre commune participe à cet événement prévu durant la nuit du 12 au 13 août de 22 heures à 4 heures du matin.

Chlorothalonil : une analyse s'est révélée positive à la Mauguettaz. Nous avons demandé de nouvelles analyses dont nous n'avons pas reçu les résultats à ce jour. Nous vous informerons lors du prochain conseil. Dans tous les cas, l'eau est consommable.

M. Romano Dalla Piazza

Puits 2017 : le test est concluant, nous n'avons pas besoin d'un deuxième puits pour l'arrosage du terrain de foot. Nous allons déposer une demande de concession de 300 litres/minute sur ce puits de 2017. Le puits réalisé durant les travaux de la salle de gymnastique triple aura son utilité dans un projet futur consistant à valoriser l'eau de la nappe dans le cadre d'un système de pompe à chaleur eau/eau.

M. Alexandre Lecourtier

Vigne : les indicateurs sont au vert pour une bonne vendange 2020.

Le champ du Mayau : un ouvrage a été réalisé afin d'éviter le phénomène d'érosion dans le talus sous La Rochette.

Le pont du Casino : la pile doit être renforcée suite à l'érosion. Un enrochement est prévu pour protéger la berge qui est fortement érodée.

Dépotoirs : les deux dépotoirs sont extrêmement pleins et ne peuvent plus jouer leur rôle. Ils doivent être vidés. Ces travaux sont urgents. Une demande de budget complémentaire sera déposée lors du prochain conseil communal.

Mme Emmanuelle Bigot

Responsable des bâtiments : M. Dias, a pris son service le 2 mars. Dès la deuxième semaine, il a été occupé par les travaux urgents nécessaires au confinement. Il a repris le dossier de la salle de gym. Les travaux de cette dernière ont pris du retard en raison de la situation sanitaire. La mise en route de l'école alternée a également demandé beaucoup de travail.

Salle polyvalente : le plancher de la scène a été rénové, celui de la salle doit encore l'être. Le dossier du changement des lumières est en cours mais pas prioritaire.

M. Guy-Daniel Beney

Projet « Gestion circulation et stationnement dans la zone lacustre pour la période estivale » : le développement du projet a été fortement bouleversé par la situation que nous connaissons. Il est basé sur la situation 2019. Les mesures mises en place pour 2019 s'étant révélées positives, elles sont reprises pour 2020 et les années suivantes. Circulation sur l'Avenue des Pins : pas de grand changement par rapport à l'année dernière, si ce n'est que la partie ouest entre le virage de la Grève et l'entrée du parking Colvert et Port sera en bidirectionnel. Depuis cet endroit, il y aura un sens obligatoire jusqu'au niveau de l'Avenue des Pins 7. De là, on revient en bidirectionnel jusqu'à l'avenue de Mordagne. Circulation toujours : une interdiction de circuler temporaire, véhicules à moteur - cyclomoteurs inclus, avait été mise en place pour le quartier des Goilles et la Rue de la Menthue. Nous souhaitons l'application définitive de cette mesure. Stationnement payant dans toute la zone lacustre, secteur des Pins et secteur Goncerut : le but est de limiter l'accès des véhicules et de couvrir les frais du tourisme du bord du lac. Il était prévu d'implanter 6 horodateurs sur le secteur des Pins et 1 ou 2 dans la zone Goncerut. Nous avons dû revoir toute la situation suite au Covid. Les horodateurs ne seront pas livrables avant mi- ou fin juillet, trop tard pour démarrer les mesures pour cet été. Nous avons choisi de reprendre le concept de l'année dernière, soit deux vigiles à l'entrée de l'Avenue des Pins qui encaisseront le stationnement. L'avantage des vigiles est qu'ils peuvent informer les usagers et que les contrôles sont allégés, vu que le paiement se fait à l'entrée. La zone Goncerut sera, cette année, également payante et couverte par un vigile à son entrée. Contrairement à 2019, nous ne sommes pas certains de pouvoir mettre en place le paiement numérique cette année. Les autorisations de parcage seront disponibles pour les riverains qui n'ont pas la possibilité de parquer sur leur terrain. Des informations seront placardées en entrée de zone. Le parking sera payant en tous cas le samedi et le dimanche. Nous réfléchissons à l'application de cette mesure toute la semaine en période estivale. Le Forfait journalier est de CHF 5.-- comme en 2019, pour la période du 15 juin au 15 septembre. La publication des travaux pour le projet de base de mise en sens unique se

fera pour la période d'avril à septembre. Par contre, vu la situation, pour 2020 ce sera de juin à septembre.

e. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

Monsieur Cyril Ottonin présente, pour le PLR, Monsieur Antony Marzolini.

Le président procède à l'assermentation.

Applaudissements.

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 43

f. Election d'un suppléant à la commission de gestion

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Jean-Claude Ackermann.

Nous passons au vote. M. Ackermann est élu à la majorité avec 1 abstention.

Ordre du jour

**1. Préavis 2020/01 Route de Rovray - demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce.
Rapports des commissions ad hoc et des finances**

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Monsieur Isidro Calvet

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de minorité : Rapporteur Monsieur Hanspeter Tschäni

Lecture du rapport de minorité

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est donnée à l'assemblée.

Amendement Hanspeter Tschäni. Les travaux du prolongement du trottoir présentés au sous-chapitre 2.2.1 du Préavis (Secteur « virage ») ne pourront démarrer que lorsque la Municipalité aura présenté une solution pour améliorer la sécurité de la route de Rovray à partir de l'EMS Bugnon jusqu'au-dessus du Chemin de la Golaz et que cette solution sera acceptée par le conseil communal. A cette fin, la Municipalité examinera, entre autres, des mesures ayant comme objectifs de ralentir la circulation routière sur ce tronçon et des avertissements de danger pour tous les utilisateurs.

Amendement Christian Vuadens. Prolongation de la bande cyclable existante de la Grand-Rue jusqu'à la halte du bus des Vergers, tout au long de la route de Rovray jusqu'à la limite de la commune d'Yvonand, au-dessus des quartiers de Montchoisi et Priales.

M. Pascal Rebeaud

J'avais déjà pris la parole au sujet de ce préavis lors du dernier conseil. Si le projet ne présente pas grand défaut sur la partie jusqu'au virage, je persiste à penser que l'aspect sécuritaire des usagers dans le virage doit être étudié avant que l'on puisse accepter cette section du préavis. La chaussée est étroite, de nombreux convois agricoles ou camions empruntent ce tronçon de route. Je vous invite à soutenir l'amendement Tschäni.

M. Romano Dalla Piazza

La réalisation de ce tronçon de trottoir répond à un besoin formulé par les utilisateurs. Il n'a pas la prétention de résoudre les problèmes de circulation dans le secteur. Le but est d'offrir un accès sécurisé à des piétons qui utilisent la route pour se déplacer. En différant la réalisation de cet ouvrage je pense que l'on prend ses utilisateurs en otage. Je me suis engagé en séance de commission à prendre les choses en main, je m'y engage à nouveau ce soir. Les aspects de sécurité n'ont jamais été remis en question par les autorités cantonales, en particulier la DGMR.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement Tschäni.

OUI - 20 NON - 15 ABST - 6

L'amendement Tschäni est accepté à la majorité.

Nous passons au vote de l'amendement Vuadens.

OUI - 24 NON - 1 ABST - 17

L'amendement Vuadens est accepté à la majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis. La parole n'est pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/01 amendé par les amendements Tschäni et Vuadens énoncés plus haut et dont les conclusions sont indiquées ci-dessous.

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'amélioration et d'extension des infrastructures de mobilité douce sur la route de Rovray – pour un montant arrondi de Fr. 217'200.00.
2. De financer ces travaux par des liquidités courantes.
3. D'amortir le montant de Fr. 217'200.00 sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales, à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 7'240.00 par année pendant 30 ans.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 5

Le préavis 2020/01, tel qu'amendé par deux fois est accepté à la majorité.

**2. Préavis 2020/02 Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois.
Présentation par l'ADNV.**

Suite à la communication de notre Syndic au sujet dudit préavis, la commission ad hoc ne s'est, à ce jour, pas réunie. Elle siégera comme convenu à l'issue des délibérations de ce soir.

Comme prévu, une présentation et des compléments d'information nous sont apportés par l'Association de Développement du Nord Vaudois (ADNV).

M. Philippe Moser

Je vous rappelle que ce PDR n'est plus une obligation mais que le fait de l'accepter le rend contraignant. A mon avis, nous ne pouvons que l'accepter. C'est un excellent outil qui résume de manière simple la volonté des participants à ce projet. Je passe la parole à Madame Mettraux, Directrice de l'ADNV et à Madame Juniat, Cheffe de projet pour vous présenter ce magnifique projet.

Mme Mettraux

J'abonde dans le sens du message de votre syndic. Ce PDR est la vision du Nord Vaudois à l'horizon 2030. Il a été établi dans un processus participatif dans le but de valoriser le Nord Vaudois. Il est contraignant mais pas obligatoire, malgré tout il est recommandé et souhaité par les autorités cantonales. Cette relation avec le canton est importante, ce PDR nous permet, s'il

est accepté par la majorité des communes, de montrer au canton que nous existons. Il serait regrettable que le Nord Vaudois, qui est une des 10 régions économiques du canton de Vaud, ne puisse pas prétendre à un PDR majoritairement soutenu par les communes. Je rejoins M. le Syndic en disant que ce PDR ne peut être qu'accepté. Mais la décision revient aux conseils communaux et aux municipalités. Mme Juniat va vous présenter les grandes lignes de ce document et nous répondrons à vos questions à la fin de la présentation.

Présentation par Madame Juniat, Cheffe de projet de l'ADNV.

La parole est donnée aux conseillers.

M. Marc Jehouda

La région, ce sont des frontières et un environnement avec d'autres régions, d'autres cantons ou mêmes d'autres pays. Comment définir la mobilité sans tenir compte de ce qui nous entoure. En outre, en tant que conseiller communal, je me plains déjà beaucoup du manque d'autonomie de notre commune. J'ai peur qu'en rajoutant un échelon cela ne simplifie pas les choses.

Mme Juniat,

Le PDR a tenu compte de ce qui se passe au-delà des frontières, de manière raisonnable. Il existe des plateformes de discussion inter-régions ou transfrontalières.

Mme Mettraux

La mobilité est un des sujets qui sera traité en priorité durant ces prochaines années. J'utiliserais plutôt le terme accessibilité, que ce soit dans le domaine des loisirs ou du travail. Ce sujet a également un impact sur la préservation de la nature. Ce qui sera mis en place dans le Nord Vaudois doit s'intégrer, entre autres, dans le plan de la DGMR. Cette dernière a, par exemple, fait appel à l'ADNV pour l'étude des synergies possibles entre la desserte en bus à l'horaire et les transports scolaires.

M. Nicolas Liechi

Nous démarrons les travaux pour le Plan Directeur Communal. Quels conseils pouvez-vous nous donner afin que nous puissions intégrer le PDR et le PDCOM.

Madame Juniat

Les mandataires qui travaillent avec vous pour le PDCOM s'appuieront sur le PDR. Ce dernier est très lisible pour un mandataire.

M. Philippe Moser

Le volet opérationnel, que la municipalité devra approuver, décrit ce qui doit être amélioré à Yvonand.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

3. Préavis 2020/03 Crédit d'étude pour la création du PPA Les Plages. Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Monsieur Philippe Beutler

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur Monsieur Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote du préavis 2020/03 dont les conclusions sont :

1. D'accepter le crédit d'étude pour la création d'un nouveau PPA « Les Plages » pour un montant de Fr. 151'132.00 TVA incluse.
2. De financer ce montant par les liquidités courantes.

3. D'amortir le montant de Fr 151'132.00 sur 10 ans, compte 9143.06 (crédit d'étude PPA « Les Plages » à amortir).
4. D'imputer le compte d'exploitation 220.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 15'113.20 (TVA incluse) par année pendant 10 ans.

Le préavis 2020/03 est accepté à l'unanimité.

4. **Préavis 2020/04 Casino de La Mauguettaz – création d'un DDP et mise à jour du Registre foncier par le transfert de propriété du bâtiment ECA 449 en faveur de la Société de Jeunesse de La Mauguettaz. Dépôt du préavis.**

M. Guy-Daniel Beney

Ce préavis a été préparé en début d'année. Nous l'avons reporté afin d'avoir l'avis de la société de Jeunesse de la Mauguettaz ainsi que leur validation en ce qui concerne les conditions mentionnées dans ce document. Ce dernier tend à légaliser une situation qui perdure depuis très longtemps. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

5. **Préavis 2020/05 Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand. Dépôt du préavis.**

M. Romano Dalla Piazza

Nous avons peu de marge de manœuvre dans les négociations avec les CFF. Les questions sont; le conseil souhaite-t-il intégrer un WC, selon les modèles imposés par les CFF, dans le cadre de la rénovation de la gare CFF ? Le conseil accepte-t-il le rapprochement des abris vélos des quais CFF, en intégrant 2 abris vélos pouvant accueillir 96 vélos ? Le modèle d'abri est également imposé par les CFF.

M. Viktoz Zeiter

L'abri à vélo que le préavis propose de déplacer permet-il d'avoir un rayon assez grand pour les cars ?

M. Romano Dalla Piazza

L'objectif n'est pas l'intégration de CarPostal mais de rapprocher les utilisateurs de la mobilité douce des quais d'une part et d'autre part de créer 8 places de parc supplémentaires sur la place de la gare.

6. Interventions individuelles

Madame Claudine Hug

J'ai remarqué que le mûrier situé sur la première maison de la Rue du Dr-Gallandat a été abattu et remplacé par des places de parc. Ce mûrier avait été répertorié par la station fédérale de Changins car il était un des rares à avoir survécu à l'hiver 56. Je souhaite savoir si une autorisation avait été demandée pour abattre ce vieux mûrier.

Ma deuxième question concerne la Menthue. J'ai remarqué, dans un coude près du Casino de la Mauguettaz que de la mousse s'accumulait. L'été dernier, il y en avait passablement, durant l'hiver moins, maintenant cela recommence. Ceci m'inquiète par rapport à l'état de notre rivière.

M. Guy-Daniel Beney

Une enquête publique a été faite pour la création de ces places de parc. Ce dossier a donc passé par tous les services du canton. Je vais contrôler sur le plan de situation si ce mûrier était mentionné.

M. Alexandre Lecourtier

Je ne connais pas le cas spécifique de ce mûrier et je regarderais s'il est dans l'inventaire et je vous donnerai une réponse à ce sujet. Je profite de l'occasion pour vous faire remarquer que le plan de protection au niveau des arbres, en tout cas sa réglementation, date de 1982. Elle est largement obsolète et devient de plus en plus difficile à appliquer sur le territoire communal. La révision de ce règlement est prévue et vous sera soumise. En ce qui concerne la Menthue, je n'ai pas constaté ce fait, je poserai la question à qui de droit.

Mme Emmanuelle Bigot

Je confirme que la Menthue est une des rivières très polluée de Suisse. Elle est suivie par l'institut de recherche sur l'eau qui est un organe des EPF. Il a été constaté qu'elle est devenue très rapidement magnifique durant le confinement et qu'elle est redevenue très sale dès la reprise des activités industrielles. Ce n'est probablement pas le fait du village d'Yvonand. Mais il y a vraiment urgence à intervenir.

M. Bernard Krieger

Les PV seront-ils disponibles sur le site de la commune après approbation par le conseil communal ?

Dans le cadre de mes activités au sein du conseil, je m'engage régulièrement dans des commissions. Comme chacun d'entre nous, je privilégie les commissions dont les sujets m'intéressent ou pour lesquels mes connaissances peuvent être utiles à tous. Je me suis engagé dans deux commissions que l'on peut définir comme permanentes, en particulier celle de la mobilité. Les débats pourraient être houleux, au vu des différents points de vue, mais pourtant cette commission se révèle très constructive et a pour objets, le bien-être et le futur de nos citoyens et des personnes de passage dans notre commune. Chaque membre de cette commission a travaillé à l'amélioration de la mobilité, apportant certaines demandes des citoyens. C'est sur cette base que la commission a été convoquée pour une présentation officielle regroupant le directeur de Transitec, des membres de la municipalité ainsi que notre ASP. M. Beney a relevé que, lors de cette présentation, aucune demande de modification n'a été formulée. Pour moi, c'est un plan accepté à l'unanimité. Le plan qui nous a été présenté ce soir ne correspond pas à la réalité. Le 15 mai, plus de 11 semaines après la présentation, j'ai appris que le plan de circulation en zone lacustre a été modifié sans l'accord des personnes concernées. Cette modification avait déjà fait l'objet de deux demandes écrites à la municipalité lors de la phase de test en 2019, c'est vous dire si cette amélioration est importante à mes yeux. Cela fait plus de 20 ans que je siége au conseil communal et si le travail du législatif n'a plus d'importance ou n'est plus considéré par notre exécutif, je ne trouve plus d'intérêt à siéger dans ces conditions. Je demande à notre exécutif de reconsidérer le sujet. Je pense que vous savez de quoi je parle et que lorsque l'on présente quelque chose on doit le faire. Il m'a été répondu que nous n'avions pas reçu de confirmation écrite, ce que j'admets.

Le président a félicité notre exécutif des mesures prises durant le confinement. Par contre, en ce qui concerne le déconfinement, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ses propos. Vous avez pris la décision d'ouvrir les plages lorsque le canton vous a invité à le faire. Peut-être était-ce une bonne chose, cela reste votre décision. Cependant, pour prendre une telle décision, vous avez le devoir d'informer les personnes ou les sociétés concernées. Vous n'avez pas forcément la connaissance du terrain et sans consulter ces personnes, vous mettez en difficulté beaucoup de monde. Pour le camping, c'est trois dicastères qui étaient concernés et aucun de nos municipaux n'a pris contact avec nous. Je remets donc au syndic une liste des personnes à contacter ou informer lors de vos décisions.

M. Philippe Beutler

La commune d'Yvonand est assez riche en fontaines qui sont disséminées sur tout son territoire. Je ne sais pas forcément qui en sont les propriétaires. Certaines font plaisirs à voir, certaines sont

en fonction, d'autres totalement délabrées. Mon intervention concerne plus particulièrement la fontaine du réservoir de la Comba qui avait été posée dans les années 1990. Elle est, maintenant, misérablement installée devant ce réservoir. En voyant le préavis pour le Casino de la Mauguettaz, je me suis dit que l'on pourrait avantageusement la déplacer sur la petite place commémorative du giron. C'est une proposition à la municipalité pour remettre en valeur cette magnifique fontaine. Je ne pense pas que ce projet serait très onéreux. On pourrait aussi aménager une zone de détente sur ce réservoir, mais en termes d'aménagement du territoire je ne suis pas certain que cela soit possible.

M. Gabriel David

Je sais que cette fontaine n'est pas en fonction. L'eau avait été coupée car des gens allaient laver leur voiture à cet endroit.

M. Alexandre Lecourtier

Je me permets de rebondir. Je me suis rendu à plusieurs reprises au Casino pour le projet de réfection du pont. Il a été mentionné que le sentier des papillons, extrêmement fréquenté, est un chemin qui finit un peu en cul-de-sac et n'offre pas même la possibilité de boire un verre d'eau. Une conduite d'eau potable passe à proximité. Il avait été évoqué la possibilité d'installer une fontaine à cet endroit mais j'ignorais que nous aurions éventuellement la possibilité d'en récupérer une existante.

M. Guy-Daniel Beney

Je souhaite répondre aux remarques de M. Krieger. Je comprends, car nous en avons discuté, que la proposition n'arrange pas le président du camping et surtout les automobilistes du camping qui n'arrivent plus à se parquer car le parking est plein et qui doivent se garer sur une place publique. L'allusion était, le sens unique à l'entrée des Pins qui impose aux campeurs cherchant une place de faire le tour par la grève. Il y a une pesée d'intérêts. Entre 50 à 70 voitures ont utilisé ces parkings publics en 2019. Si on ouvrait en bidirectionnel, plus de 300 véhicules venant du village feraient la boucle en passant par le parking d'hiver et ressortant par l'Avenue de l'Ancien-Stand. La directive DGMR ne permet pas de faire d'exception sur un sens unique.

M. Bernard Krieger

Ce ne sont pas mes intérêts. Imaginez un campeur qui arrive au camping en fin de journée un samedi. Il viendra avec son véhicule à la réception, une fois annoncé, il fera le tour du parking pour constater qu'il est plein. Il devra faire 1,7 km, en passant par la route cantonale, pour aller se parquer à 2 minutes à pied du camping. Ce n'est encore pas trop grave. Seulement, le lendemain matin, il devra se lever avant 9h pour aller chercher un ticket au début de la Grève, avant le port, pour ne pas se faire amender. On ne peut pas accueillir des gens comme ça.

M. Guy-Daniel Beney

Je ne peux pas accepter cela. Nous vivons une situation exceptionnelle. Nous avons prévu 6 horodateurs sur la zone. Cela veut dire que la personne qui se parquait au parking d'hiver faisait 20 m pour payer. Comme je l'ai mentionné plus tôt, avec le Covid, les horodateurs ne seront livrables que mi-juillet. Le but est bien d'équiper toute la zone lacustre de 7 ou 8 horodateurs, ainsi que le centre du village. Un préavis sera déposé en juin ou à la rentrée à ce sujet. Ce n'est pas la volonté de la municipalité mais bien la situation qui veut que nous n'ayons pas pu mettre en place le paiement par horodateur cette année. J'en suis désolé.

Mme Ariane Bottarini

Je voudrais savoir quand quelque-chose changera au rond-point de l'hôtel de ville.

M. Romano Dalla Piazza

Je n'ai pas avancé sur ce dossier. Cependant j'ai demandé à la voirie d'ensemencer en prairie fleurie. Pour la suite, j'hésite encore entre deux projets, des poissons sculptés ou une girouette. Ce ne sera pas réalisé cet été.

Le président aborde le sujet de la séance du mois de juin. Habituellement, cette dernière se déroule extra-muros et est suivie d'un repas. Cette année, le président a choisi la caserne du SDIS qui nous accueille volontiers. Les membres de l'amicale des sapeurs-pompiers nous préparent le repas. Ils sont prêts à relever le défi.

Bien que cette organisation soit envisageable en termes logistiques et sanitaires, le président ne souhaite pas nous forcer la main pour cet événement. Il prie les membres de l'assemblée qui, pour des raisons personnelles et sanitaires, savent déjà qu'ils ne participeront pas à ce repas de bien vouloir le signifier par un lever de main.

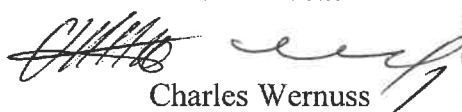
Au vu du nombre de personnes qui se sont manifestées, le président décide de ne pas organiser de repas après la séance du mois de juin. Cette dernière est donc fixée au lundi 29 juin 2020 à 20h à la salle polyvalente.

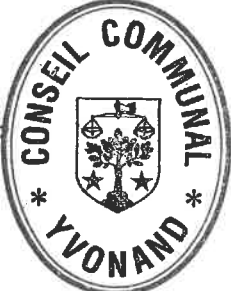
Nous passons au contre-appel.

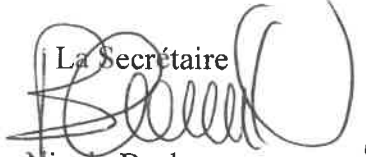
Excusés : les mêmes.

Absent : le même.

La séance est close à 22 h 40. Le président remercie l'assemblée pour sa participation active. La prochaine séance est prévue le 29 juin.

Le Président

Charles Wernuss



La Secrétaire

Nicole Bachmann